

NOUVEAUX LIVRES CANADIENS

Depuis quelques mois, toute une série de nouveaux livres canadiens est venue s'aligner sur notre bureau. Monsieur le directeur du *Canada français* nous les a remis les uns après les autres avec prière de les présenter aux lecteurs de sa revue.

La tâche est lourde. D'abord, il nous faut lire des centaines et des centaines de pages : lecture souvent agréable certes, mais, grand Dieu ! que c'est agréable longtemps ! Et cette lecture doit être attentive. Car comment prétendre parler pertinemment d'un ouvrage qu'on n'a fait que feuilleter à la hâte ? Ensuite, il est nécessaire de contrôler certains passages, certaines affirmations : cela réclame parfois d'assez longues recherches.

La tâche est ingrate aussi. Quand on voudrait n'avoir que des compliments sincères à adresser aux auteurs, l'on se voit quelquefois, trop souvent, hélas ! obligé de faire des mises au point, de souligner des faiblesses. En effet, la franchise, l'honnêteté l'exigent ; nous devons, au meilleur de nos modestes connaissances et de notre faillible jugement, renseigner les lecteurs sur les ouvrages dont nous leur parlons.

Si lourde et si ingrate que soit la tâche, allons-y, puisque nous avons commis l'imprudence de l'accepter. Pour aujourd'hui, nous passerons en revue deux des livres parus ces mois derniers. D'autres auront leur tour un peu plus tard.

*

* *

Dans son *Histoire du Canada pour tous* (1), M. Jean Bruchési " n'a pas eu la prétention — il le déclare lui-même dans son *avis au lecteur* — d'écrire une œuvre scientifique

(1) Jean BRUCHÉSI. *Histoire du Canada pour tous*. Tome I : le régime français. Volume de 367 pages, Éditions Albert Lévesque. Montréal, 1934.

et définitive". Il a voulu tout simplement faire un ouvrage de vulgarisation destiné à tenir le milieu entre le manuel et la grande histoire. L'idée de M. Bruchési est excellente, nous sommes heureux de le dire tout de suite. En effet, bien que l'histoire soit peut-être le genre le plus complaisamment cultivé dans notre littérature, personne n'avait encore formé ou du moins réalisé, croyons-nous, un tel projet. Nous avons bien des ouvrages de vulgarisation, mais des monographies seulement ; aucun n'embrassait, que nous sachions, notre histoire dans son ensemble. Par suite, si notre auteur n'a rien écrit de nouveau, il a sûrement donné à l'histoire du Canada une forme nouvelle.

L'Histoire du Canada pour tous est divisée en deux tomes ; seul le premier : *le régime français*, a paru. C'est donc uniquement sur cette première moitié de l'œuvre de M. Bruchési que porteront nos observations. Ce tome premier est subdivisé en trois parties : les conquérants (1534-1663) ; rêves d'empire (1663-1713) ; la fin d'une épopée (1713-1760). Chacune des trois parties comprend vingt chapitres. Désireux d'offrir au grand public un livre de lecture facile et attrayante, M. Bruchési a voulu que ses chapitres fussent courts : les plus longs atteignent huit ou neuf pages ; d'ordinaire, ils n'en ont que cinq ou six. Dans le même but, l'auteur a banni de son livre notes et références. En tout cela, M. Bruchési nous semble avoir été bien inspiré : il est resté conforme au caractère de l'œuvre qu'il a tenté d'édifier.

Jusqu'ici nous n'avons donc trouvé que matière à approbation. Mais si nous pénétrons à l'intérieur des chapitres, il nous faut malheureusement déchanter. Et une fois que nous avons lu le volume en son entier, nous sommes contraints de nous dire : comme il est regrettable qu'un aussi beau projet n'ait pas été exécuté avec plus de soin ! Car un ouvrage de vulgarisation n'exclut pas l'exactitude, la précision, la logique, la correction grammaticale, voire l'élégance littéraire. Bien au contraire, il suppose, il réclame toutes ces qualités. Or, le livre de M. Bruchési pêche fréquemment sur l'un ou l'autre de ces points, et parfois sur plus d'un à la fois. Nous n'entreprendrons pas de tout relever. Ce serait vraiment trop long et trop fastidieux. Toutefois, nous signalerons assez de défauts de fond et de forme pour convaincre nos lecteurs que nous ne parlons pas à la légère et que nous n'exagérons rien.

Ce n'est pas avant le premier voyage de Jacques Cartier en 1534, mais avant son troisième, en 1540, que Charles-Quint a cherché à faire obstacle aux projets de François Ier. De plus, l'opposition portugaise a été plutôt mitigée (p. 19). Les protestations du chef indien à Gaspé ont été faites après et non avant la prise de possession du pays par Jacques Cartier. François-Xavier Garneau fait supposer la même chose ; pourtant le texte de la relation du découvreur est explicite et ne laisse aucun doute (p. 21). Par ailleurs, celui-ci n'a pas guéri le chef indien d'Hochelaga lors de sa première visite à cette bourgade à l'automne de 1535 (p. 24). L'aventure du Marquis de la Roche est racontée d'une façon fort inexacte : l'auteur dit, en somme, que le vice-roi est retourné en France délibérément (p. 30), alors que c'est une violente tempête qui l'a forcé à rentrer au pays bien malgré lui.

A la page 31, nous constatons que Champlain est parti la première fois pour le Canada le 15 avril 1603 ; et à la page 34, nous trouvons que c'est le 15 mars. En 1604, Champlain ne figure pas parmi les principaux membres de l'expédition qui venait fonder une colonie en Acadie. Cependant, il en faisait partie. D'autre part, M. Bruchési mentionne Louis Hébert, qui n'y était pas ; il est venu en Acadie en 1606 (p. 35). D'après le contexte, l'on comprend que le complot et l'exécution de Jean Duval eurent lieu au cours de l'hiver 1608-09 ; en réalité, ce fut dans les premières semaines qui suivirent la fondation de Québec à l'été de 1608 (p. 40). Il est bien difficile d'admettre que les Iroquois eussent déjà été sollicités par les Hollandais ou les Anglais dès 1609 (p. 41). Champlain n'a pas atteint les rives du lac Saint-Sacrement en 1609 (p. 42). Notre fondateur n'est pas retourné en France au printemps de 1618 ni en 1620. Il y est rentré à l'automne de 1617 ; en 1618, il a fait un voyage au Canada, repartant pour la France le 26 juillet ; puis il en est revenu en 1620 seulement, et, cette fois, il est demeuré en notre pays jusqu'à 1624 (p. 45). La prise par les Kirke de la flotte confiée à Claude de Rouquemont n'a pas eu lieu à la fin d'avril 1628, mais le 18 juillet de cette année. Du reste, l'auteur se contredit lui-même en écrivant " à la fin d'avril " (p. 48). En 1633, Champlain avait non pas " près de soixante ans " ; il en avait au moins 63, puisque, à la page 32, nous avons appris qu'il était né

entre 1567 et 1570. De plus, en 1633, il y avait 25 ans, même 30 ans, que notre fondateur avait mis le pied sur la pointe de Québec (p. 52). Ce dernier n'a pas fait construire de fortin à l'embouchure du Richelieu, mais sur un flot connu sous le nom de Richelieu et situé en face de la paroisse actuelle de Deschambault. En outre, ce n'était pas pour "mettre la colonie à l'abri des coups de l'Iroquois", mais pour mieux surveiller les vaisseaux de commerce anglais (p. 53).

"Les naturels du pays" ne connaissaient pas l'écriture (p. 55). Les paroles de Jacques Cartier citées à la page 56 sont en tête du récit de son deuxième voyage et non de son premier. Les Récollets sont arrivés à Québec en 1615; 1611 est certainement erroné et de plus se trouve contredit à la page 87 (p. 56). D'après la page 59, le cheval n'aurait été introduit en Nouvelle-France qu'en 1673; or, il l'a été en 1665. Nous nous demandons où M. Bruchési a pu trouver que le gouverneur Montmagny présidait régulièrement les assemblées du Conseil (p. 63). Le premier Conseil n'a fonctionné qu'avec son successeur. M. de Maisonneuve a quitté la France pour venir fonder Ville-Marie en 1641 et non en 1642. Le camp volant dont il est question à la page 78 n'a pas été organisé par M. de Montmagny, mais par M. d'Ailleboust. Notons aussi que le passage prête à ambigüité. En lisant: "Mal conseillé, Jean de Lauzon n'avait-il pas commis l'imprudence de supprimer le camp volant de son prédécesseur Montmagny?" le lecteur non averti pensera tout naturellement que M. de Montmagny a été le prédécesseur immédiat de M. de Lauzon. Ce qui n'est pas. En 1639, Ursulines et Hospitalières sont venues au Canada sur le même navire, bien que nous lisions le contraire à la page 83. M. Bruchési parle de "trente-sept tribus huronnes"; nous ne pouvons comprendre ce qu'il entend par là (p. 89). Mgr de Laval est né le 30 avril 1623 et non 1622 (p. 90).

Nous sommes rendus à peine au tiers du volume de M. Bruchési et déjà nous avons signalé une vingtaine de passages defectueux. Et, cependant, nous avons laissé de côté nombre d'affirmations risquées. Afin de ne pas allonger presque indéfiniment cette mise au point, nous nous bornerons aux erreurs les plus saillantes qui se rencontrent dans les deux dernières parties.

Charles Latour n'a pas séjourné à Québec depuis 1650, mais de 1646 à 1650. L'auteur vient de dire que Latour a cherché "refuge auprès de M. de Montmagny". Or, il est notoire que ce dernier a quitté la Nouvelle-France en 1648 (p. 121). M. Bruchési confond l'éparpillement des fermes avec les courses dans les bois : ce sont deux questions bien distinctes (pp. 150, 216, 288). Le Père Marquette n'est pas mort à Michillimakinac ; il a succombé près d'une petite rivière à laquelle on a donné son nom et qui se trouve sur le côté est du lac Michigan (p. 154). Jolliet revenu de la découverte du Mississipi en 1674 n'a pu raconter de mémoire à Talon ce que le Père Marquette et lui-même avaient vu, puisque cet intendant était parti pour la France à l'automne de 1672 (p. 155). L'auteur affirme, aux pages 155 et 156, que Denis de Saint-Simon et ses compagnons, envoyés par Talon à la Baie d'Hudson, ne s'y sont pas rendus ; et à la page 196, il n'hésite pas à déclarer que les mêmes voyageurs ont atteint la baie James. Cette dernière assertion est exacte, mais la première est erronée : il y a donc contradiction. Nous constatons encore une erreur et une contradiction au sujet du voyage que fit en France M. de Callières en 1688 : comparez les pages 178 et 185. Au sujet de Madeleine de Verchères, trois inexactitudes sautent aux yeux. Les Iroquois n'ont repris leurs incursions dans la colonie qu'après 1684 ; par conséquent, c'est manquer de précision que d'écrire : "A plusieurs reprises, entre 1672 et 1692, ils avaient tenté de s'en emparer" (du fort de Verchères). De plus, en 1692, lors de l'irruption iroquoise à Verchères, la mère de l'héroïne était à Montréal et non à Québec. Enfin, les ennemis ne battirent pas en retraite le lendemain de leur arrivée (pages 188 et 189). En 1690, pendant le siège de Québec par Phipps, d'Iberville était à la Baie d'Hudson. Il lui a donc été impossible de commander, en compagnie de ses frères, Français et Canadiens du côté de Beauport (p. 192). Le Conseil Souverain, établi en 1663, n'a pu donner des ordres en 1656 (p. 195). La rivière Mobile, en Louisiane, n'est pas un affluent du Mississipi. Comment alors d'Iberville l'aurait-il découverte en remontant le grand fleuve (p. 221) ?

En 1714, ce n'est pas l'intendant Raudot, mais l'intendant Bégon qui accompagna le gouverneur Vaudreuil à Louisbourg (p. 228). C'est le 25 décembre 1727, et non 1728, que

mourut Mgr de Saint-Vallier (p. 234). Mgr Dosquet a été évêque en titre de Québec beaucoup plus que deux ans : de 1733 à 1738 au moins (p. 326). La Vérendrye a été inhumé à Montréal ; il est bien malaisé de croire qu'il soit mort à Québec (p. 246). Ce ne sont pas les Récollets, mais les Capucins qui "dirigeaient le ministère paroissial" en Louisiane (p. 290). En 1758, les troupes d'Abercromby ont traversé le lac Saint-Sacrement en se rendant à Carillon ; le lac Champlain n'était pas sur leur passage (p. 335). Les Français avaient-ils encore des postes au lac Ontario en 1759 et sur le lac Saint-Sacrement en ont-ils jamais eu (p. 340) ? Il n'y avait pas de corps de garde au bas de la falaise, vis-à-vis de l'anse au Foulon, en septembre 1759, lors du débarquement des troupes de Wolfe (p. 344). Il n'a pas été question de la langue française dans la capitulation de Québec (p. 346). Lorsque Lévis a appris la reddition de Québec aux Anglais, il n'était pas à Jacques-Cartier ; il approchait de la capitale ; il était rendu à Saint-Augustin (p. 347). Le 27 avril 1760, les montagnards écossais ne furent pas délogés du village de Sainte-Foy "après un rude combat" livré contre l'armée de Lévis. Les troupes de Murray évacuèrent le village sans combattre (p. 349). C'est beaucoup trop affirmer que de prétendre que les lois françaises furent garanties en "termes explicites" par la capitulation de Montréal (p. 354).

Aux erreurs et aux inexactitudes historiques, il faut encore ajouter des imprécisions désagréables. C'est ainsi que nous pourrions citer plusieurs cas où l'auteur donne une date de mois sans préciser l'année. Et si nous examinons le contexte, nous n'y trouvons rien qui nous la fasse découvrir. Sans doute, une personne au courant de notre histoire peut y suppléer. Mais M. Bruchési destine son ouvrage à des lecteurs peu ou point initiés à l'histoire du Canada. D'autres passages ne se peuvent bien interpréter qu'à condition que le lecteur connaisse d'avance tel ou tel événement ; autrement, ou bien il comprendra mal ou bien il n'y verra goutte.

Nous avons remarqué un chapitre intitulé : "Le Canada à la mort de Champlain". Le contenu de ce chapitre ne répond à peu près pas à son titre. L'auteur y parle de indigènes, de la flore et de la faune du Canada ; à peine aborde-t-il son sujet dans la dernière page. Le premier chapitre de la deuxième partie (1663-1713) : "Les Français

en Acadie", ne contient que des faits antérieurs à 1663. M. Bruchési a consacré trois chapitres à la Louisiane. Or, les deux premiers : "Les Français en Louisiane" (pages 220 à 224) et "le Mirage louisianais" (pages 292 à 296) ont trait absolument à la même période avec des redites fatales et ennuyeuses et des contradictions non moins choquantes. Par contre, dans les deux dernières parties, sur quarante chapitres, on n'en trouve aucun qui soit expressément affecté à l'histoire religieuse.

Au moins — il est grand temps de se le demander — le livre de M. Bruchési se rachète-t-il dans une certaine mesure par sa belle tenue littéraire ? Parfois, oui ; mais pas toujours, il s'en faut de beaucoup. *Histoire du Canada pour tous* renferme certes des paragraphes bien tournés, des phrases heureuses. Par malheur, certains défauts presque constant : des constructions risquées, quelquefois franchement incorrectes, des termes impropres, des répétitions fastidieuses viennent largement atténuer la bonne impression que les passages non dépourvus d'élégance ont pu produire chez le lecteur.

La phrase de M. Bruchési est souvent trop chargée ; les incidentes de toutes sortes y foisonnent. Particularité curieuse, notre auteur a un véritable culte pour l'imparfait ; que la grammaire le permette ou non, il parle à l'imparfait. A coup sûr, il serait malin de voir là un symbole ! Le participe présent est plus cultivé qu'il ne le mérite. Une couple d'exemples nous en donneront une idée. "Or, en 1660, écrit M. Bruchési, les incursions des Iroquois se multipliant, l'audace de l'adversaire grandissant d'une année à l'autre, aucun secours appréciable ne venant de France, l'angoisse des colons s'accrut d'une terrible certitude. Groupant leurs meilleures troupes, les Iroquois s'apprétaient à fondre sur la colonie." (Pages 92-93.) Plus loin, nous lisons encore : "Le sieur de Courcelles restait seul. Il employa son temps et ses énergies à consolider la paix, réorganisant la milice locale, s'interposant entre les Iroquois et les Outaouais, poussant à des explorations et à des découvertes du plus haut intérêt, parcourant lui-même le pays jusqu'aux limites du lac Ontario." (P. 143.)

Beaucoup d'autres incorrections et négligences, à moins que ce soient d'inconscientes distractions, pourraient être notées. Un cas illustrera bien comment, par exemple, la

substitution d'une proposition finale à une consécutive a fait émettre à M. Bruchési une idée pour le moins fort singulière. " Champlain, écrit-il, échappait aussi à tous les autres dangers, afin de pouvoir remplir sa mission jusqu'au bout " (p. 40). A ce compte, n'eût été la poursuite de sa mission, Champlain se serait volontiers laissé assassiner par une mauvaise tête ou scalper par un Iroquois !

Réflexion faite, nous ne pouvons éluder cette conclusion : M. Bruchési aurait dû composer son livre avec plus de soin. Et nous sommes sincèrement convaincu qu'il le pouvait. Nous souhaiterions fort être capable de recommander l'*Histoire du Canada pour tous* en particulier aux jeunes gens et aux jeunes filles de nos maisons d'éducation. Tel qu'il est, nous hésitons à le faire. Car ce serait mettre sous leurs yeux des données historiques très souvent contredites par leurs professeurs et des négligences de style contre lesquelles leurs maîtres et maîtresses ne cessent de sévir. Est-ce à dire que l'ouvrage de M. Bruchési nous semble à jamais compromis ? Nous ne le croyons pas encore. Son tome II : *le régime anglais*, est en préparation. Il lui est loisible de le travailler avec tant de vigilance qu'aucune des faiblesses qui entachent le premier n'y apparaisse. Et alors, on se procurera le premier afin d'avoir le second. Puis, l'on se dira qu'avec de l'application M. Jean Bruchési s'est révélé à la fois historien et écrivain digne d'une mention honorable.

*

* *

Nous venions justement de terminer la lecture du livre de M. Georges Langlois (1), lorsque nous avons été informé que le " prix David " lui était décerné. De grand cœur, nous présentons au jeune lauréat nos modestes mais sincères félicitations. Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que le jugement rendu par le vénérable jury ne modifiera en rien notre appréciation, qui restera strictement personnelle. Le bien que nous pensions de l'ouvrage de M. Langlois n'en sera pas accru ; d'autre part, les réserves que nous voulons faire n'en seront nullement altérées.

(1) Georges LANGLOIS. *Histoire de la population canadienne-française*. Volume de 309 pages. Éditions Albert Lèvesque. Montréal, 1934.

M. Georges Langlois a tenté d'expliquer le fait de la survivance française au Canada par une étude plus approfondie et plus rigoureusement scientifique qu'on ne l'avait fait jusqu'ici. Les historiens qui ont abordé la question, ont, déclare notre auteur, "presque complètement négligé le facteur principal de la survivance, la population, ce point central d'où rayonnent et vers lequel convergent toutes les autres activités sociales". C'est ce "facteur principal" de notre survivance nationale, la population, que M. Langlois a entrepris d'étudier. Il n'a pas eu l'ambition d'explorer ce champ d'étude dans toute son ampleur. Le sujet est vraiment trop vaste pour un seul travailleur, à moins qu'il y consacre sa vie entière. Aussi n'a-t-il voulu faire "tout au plus, qu'un premier pas dans le premier stade, celui de l'exploration sommaire : l'étude définitive ne pourra venir que du travail d'une équipe ou de toute une vie".

Après un chapitre préliminaire sur "l'état démographique de la France au dix-septième siècle", M. Langlois partage son étude en deux parties : "les Faits démographiques" et "Essai d'analyse démographique". La première partie est subdivisée en trois livres : livre I : "la Colonisation de la Nouvelle-France ;" livre II : "la Population de la Nouvelle-France ;" livre III : "la Population canadienne-française." La deuxième partie ne renferme qu'un seul livre où, en quatre chapitres, l'auteur passe successivement en revue les doctrines, puis la politique démographique, coloniale et économique. Sous forme d'appendices, M. Langlois publie, à la suite du texte de son ouvrage, onze tableaux. Nous y trouvons, pour les différentes époques de notre histoire, des statistiques abondantes sur la population envisagée aux points de vue les plus divers. Le tout est complété par un double index bibliographique : alphabétique et méthodique ; puis par un index alphabétique des noms et des sujets. L'auteur a donc eu l'intention de ne rien négliger, il est aisé de le constater, pour donner à son volume un caractère strictement scientifique et en rendre la consultation facile.

Les données historiques utilisées par M. Langlois ne sont point nouvelles, du moins pour la plupart. Il les a puisées dans des ouvrages déjà publiés et qui font ordinairement autorité. Les travaux de Garneau, Faillon, Ferland, Sulte, Salone, Tanguay, Renaud et Lauvrière ont surtout été mis à contribution. L'auteur nous assure, toutefois, qu'il a

aussi consulté plusieurs documents de première main, tout en se bornant aux imprimés. Nous pouvons présumer avec lui que sa tâche n'en demandait pas davantage. Car il ne s'agissait pas pour notre historien de porter à la connaissance du public des faits ou des précisions inconnues jusqu'à ce jour, mais bien plutôt d'envisager la question de la survivance française au Canada sous un angle qui n'avait pas encore " fait l'objet d'une étude d'ensemble ". De la sorte, ce qu'il y a de neuf dans l'ouvrage de M. Langlois, ce ne sont point les faits historiques, c'est le point de vue où l'auteur s'est placé pour expliquer notre survivance nationale.

L'*Histoire de la population canadienne-française* a assurément exigé une grosse somme de travail. A la parcourir, nous nous en rendons bien compte. M. Langlois a dû lire avec soin une foule d'ouvrages, souvent volumineux ; comparer minutieusement maintes affirmations, sinon contradictoires, du moins peu concordantes et essayer de découvrir celles qui avaient les meilleures garanties d'authenticité. Tout cela a nécessairement demandé un courage et une patience presque infinies. Ajoutons que le sujet ne manquait pas d'être des plus arides. M. Langlois s'est vu aux prises avec une multitude de chiffres et de dates. Il est rarement facile, c'est connu, d'agencer des statistiques nombreuses et variées de manière à rester clair et intéressant ; il le faut pourtant à tout prix, si l'on veut ne pas dérouter et décourager le lecteur. Il nous semble que M. Langlois a largement réussi dans sa tâche difficile. Son ouvrage est presque toujours fort instructif et d'un intérêt soutenu. Il est d'ordinaire bien documenté, exact, précis, clair et convaincant. Nous disons d'*ordinaire*, parce que nous ferons tout à l'heure quelques réserves sur ces divers points. Il va sans dire que nous n'avons pas vérifié les milliers de chiffres et de dates que l'auteur fait défiler sous nos yeux. Volontiers, nous lui avons fait confiance, à moins qu'il nous parût évident qu'il y avait méprise.

Si réelle et si grande que soit la valeur du livre de M. Langlois, il n'est pas sans lacunes. Nous signalerons d'abord une confusion et une omission, toutes deux fort graves, à notre avis. Au début de son *Introduction*, M. Langlois déclare que le clergé voit dans la survivance française au Canada " le signe d'une destinée providentielle ". Dans le paragraphe suivant, l'auteur précise sa pensée et nous fait

comprendre qu'il prend le mot providentiel dans le sens de miraculeux. Nous n'avons pas la moindre objection à pareille façon de s'exprimer. Par ailleurs, nous nous demandons jusqu'à quel point l'assertion de M. Langlois est exacte quand il écrit que le clergé voit dans notre survivance "le signe d'une destinée providentielle". Est-ce que des laïques nombreux et parfois éminents ne partagent pas la même opinion? Notre auteur serait embarrassé, nous en sommes sincèrement convaincu, de prouver le contraire. Sans accepter ni "rejeter à priori" l'affirmation qu'il met au seul compte du clergé, M. Langlois avertit ses lecteurs qu'il va rester "en dehors de la thèse religieuse", parce qu'elle "ne saurait faire l'objet d'une démonstration scientifique". Il veut donc s'en tenir uniquement aux "causes secondes" dont la Providence a pu se servir pour assurer notre survivance nationale. Ici encore, le procédé de M. Langlois est tout à fait justifiable. Mais lorsque nous avons lu et scruté avec soin son ouvrage, nous nous apercevons qu'il a mis pratiquement de côté l'influence que la religion catholique a exercée à coup sûr dans l'accroissement naturel de notre population. Par conséquent, M. Langlois a confondu la Providence, cause première, avec la religion, cause seconde. Et quand il nous a dit qu'il resterait "en dehors de la thèse religieuse", c'est la part de la religion qu'il entendait en définitive écarter de sa démonstration. Confusion et omission vraiment regrettables! Car il nous paraît hors de tout doute que l'observance consciencieuse des lois de la morale catholique dans la vie conjugale a été un facteur puissant et constant de la survivance française au Canada. En négligeant un tel facteur, M. Langlois se trouve à avoir fait une démonstration incomplète et par suite d'allure boiteuse.

Au chapitre intitulé : "la Politique démographique" (pages 197 à 206) l'auteur énumère et apprécie les "mesures populationnistes" adoptées et mises en pratique par les autorités métropolitaines et coloniales. De bon cœur, nous reconnaissons à ces mesures leur part d'influence certaine sur les taux de la natalité. Mais encore faut-il ne pas l'exagérer indûment. Or, M. Langlois n'a pas su se garder de toute exagération. C'est ainsi que les lecteurs non avertis — et combien sont avertis sur un tel sujet? — croiront sans hésiter que la pension annuelle accordée aux familles

nombreuses, et "le présent du roi" octroyé aux jeunes gens et aux jeunes filles qui se mariaient avant tel âge déterminé, ont été des mesures permanentes à partir de leur établissement en 1669. En effet, l'auteur ne nous dit pas si, mises en force cette année-là, elles n'ont jamais été discontinuées ensuite. Mais aussitôt après avoir parlé de ces ordonnances et de quelques autres, il termine son chapitre par ces mots : "Que ces mesures aient porté fruit, on le constate par les comportements démographiques de la population." Avec un pareil exposé, le lecteur ordinaire ne peut manquer de conclure : ces gratifications royales ont dû être au moins d'assez longue durée.

Or, "dès le 4 juin 1672, le roi écrivait à Talon qu'il ne pouvait faire, cette année, pour la colonie, les mêmes dépenses que par le passé, en raison de la guerre. L'année suivante, Colbert écrivait à Frontenac : "Je vous dirai que Sa Majesté n'a pas fait dessein de donner aucune assistance au Canada cette année, par les grandes et prodigieuses dépenses qu'elle a été obligée de faire pour l'entretien de plus de 200,000 hommes qu'elle a à présent sur pied, et de 100 vaisseaux et 25 galères qu'elle a en mer." Et M. Chapais, à qui nous empruntons cette citation, ajoute : "La plus belle et la plus heureuse période de notre ancien régime était décidément close." (*Jean Talon*, p. 451.) Salone, que M. Langlois cite si souvent, donne le même texte, mais encore plus expressif parce que plus complet (page 226, note 2).

Ne sommes-nous pas justifiable de penser maintenant que les allocations familiales et "le présent du roi", établis en 1669, ont été supprimés en 1672 ou 1673? Ces encouragements aux familles nombreuses et aux mariages hâtifs n'ont donc été accordés que durant quatre ou cinq ans! Et M. Langlois pourrait-il prouver que ces mesures aient été rétablies par la suite? S'il ne le peut pas, comme nous le présumons bien, parce que nous n'en trouvons trace nulle part, comment, en bonne et saine logique leur attribuer une influence importante et durable sur "les comportements démographiques de la population"? Et par contre, l'influence de la religion serait quantité négligeable, puisque l'auteur n'en parle à peu près pas!

Nous avons noté certains passages où l'information de notre historien n'a pas été sûre. Ainsi, à la page 22, il dit

clairement que de Monts est venu fonder Québec en compagnie de Champlain. Ce n'est pourtant pas le cas. Il est fort difficile d'admettre que la marquise de Guercheville ait été la protectrice de Poutrincourt (p. 23). L'Acadie a subi l'occupation anglaise depuis 1654 jusqu'à 1667 au moins, et non 1664 (p. 27). Un membre de phrase de Lauvrière qui prête à ambiguïté a induit M. Langlois en erreur. On n'a qu'à se reporter aux pages 111 et 112, tome I, du même auteur pour s'en rendre compte. Le complot contre la vie de Champlain n'a pas eu lieu au cours de l'hiver 1608-1609, mais dès les premières semaines qui suivirent la fondation de Québec à l'été de 1608 (p. 34). D'autre part, c'est pendant le premier hiver et sous les yeux de Champlain lui-même, que dix-sept hivernants moururent du scorbut et de la dysenterie (p. 34). Nous croyons que cette dernière méprise vient de ce que les mortalités survenues à partir du mois de janvier ont été évidemment enregistrées par Mgr Tanguay pour l'année 1609.

Une citation de Salone, à la page 38, n'a pas manqué de nous intriguer. La voici, exactement comme M. Langlois nous la donne entre guillemets : "Après avoir fait un certain nombre de concessions d'importance variée, la compagnie nomme, comme intendant, Jean de Lauson, qui n'aura que l'ambition de s'emparer des terres sans y établir de colons." Et M. Langlois ajoute : "Il (Lauson) en avait amené treize en 1665." Comme référence à Salone, l'auteur indique les pages 59-60. Nous avons parcouru avec minutie ces deux pages et nous n'avons pu y découvrir cette phrase telle qu'elle est citée — en apparence textuellement — dans le livre de M. Langlois. Et non seulement nous n'avons pas trouvé chez Salone la phrase que lui a prêtée M. Langlois, mais encore nous avons constaté que celui-ci a commis, sur ce point d'histoire qui n'est pas négligeable, une erreur d'interprétation. A lire la phrase que M. Langlois cite, l'on comprend que Jean de Lauson a été nommé intendant de la Nouvelle-France et qu'il est venu ici en cette qualité. C'est précisément cette affaire d'intendance de Jean de Lauson qui nous a tout de suite fort surpris et que nous avons voulu vérifier dans Salone même. Or, ce dernier s'est exprimé de tout autre façon que ne l'a fait M. Langlois : son texte fait voir bien clairement que la compagnie des Cent Associés avait nommé Jean de Lauson son intendant

en France et ne laisse soupçonner en aucune manière qu'il ait pu venir au Canada comme tel. Quant au membre de phrase dont notre auteur a fait suivre la prétendue citation de Salone, il semble bien résulter de l'interprétation fautive d'un autre passage du même historien. A la page 61 de son ouvrage, Salone a écrit, encore au sujet de Jean de Lauson : " En 1665, il n'y a que treize colons à la rivière Bruyante, ou comme on dit, à Lauson. Treize habitants, et qui encore venaient sans doute de Beauport, de Beaupré ou de l'île d'Orléans. . ." Si l'on rapproche les deux textes, ce dernier et celui de M. Langlois : " il (Lauson) en avait amené treize en 1665 ", il est aisé d'en saisir à la fois la parenté et la différence. Le texte de Salone est parfaitement admissible ; l'autre manque de précision et il serait bien difficile d'en prouver l'exactitude.

A la page 67, l'auteur nous dit que Louis Hébert est mort accidentellement en 1627. C'est exact. Toutefois, à la page suivante, il affirme, sans doute par distraction, que Hébert est décédé en 1620.

La page 82 renferme une affirmation purement gratuite et qui n'est pas négligeable. M. Langlois parle des sanctions peu efficaces décrétées par les autorités pour restreindre le nombre des coureurs de bois. Là-dessus, il écrit : " Comment les sanctions seraient-elles efficaces quand ceux-là mêmes qui sont chargés de les appliquer les enfreignent et que les gouverneurs et le clergé lui-même ont des émissaires qui courent les bois et font la traite pour leur compte ? " A coup sûr, il n'est pas vrai que le clergé en général ait eu des émissaires qui couraient les bois et faisaient la traite pour son compte. Nous disons le clergé en général, parce qu'il serait certes téméraire de prétendre que jamais un seul prêtre ne s'est livré au négoce des fourrures par l'intermédiaire de quelque coureur de bois. Nous admettons donc que certains cas isolés aient pu se présenter. C'est dans l'ordre des choses possibles. Mais de fait, nous n'en connaissons aucun. Nous ajouterons que, redoutant notre incompetence sur cette question, nous avons cru sage de consulter un homme qui s'occupe d'histoire du Canada et d'archives depuis au moins quarante ans. Il a lu et compulsé des milliers de documents de toutes sortes, mais le plus souvent relatifs à l'histoire religieuse de notre pays. Or, cet érudit nous a déclaré qu'il n'avait jamais relevé un cas semblable.

Nous serions curieux de savoir si M. Langlois en connaît lui-même quelques-uns qui soient précis et authentiques.

La Société qui a fondé Montréal a été dissoute, on le sait, en 1663. A-t-elle vraiment envoyé "à Ville-Marie nombre de religieux et de religieuses" (p. 85)? Il n'est pas facile de répondre dans l'affirmative, à moins que l'expression "nombre de" ait un sens nouveau que nous ignorons.

En 1733, la Nouvelle-France a été ravagée par l'épidémie de petite vérole la plus terrible qu'elle ait connue. Il se serait alors trouvé "jusqu'à deux mille malades à la fois à l'hôpital de Québec" (p. 121). M. Langlois l'affirme en s'appuyant sur Salone, mais il réfère aussi à Ferland. D'après le texte de M. Langlois, l'on présume que ces deux mille malades étaient à l'Hôtel-Dieu; toutefois, Salone nous dit expressément que c'était "à l'hôpital général de Québec". Que ce fût à l'un ou à l'autre des hôpitaux, l'on se demande quand même: "Comment, diable! les religieuses ont-elles réussi à hospitaliser deux mille malades à la fois avec le local dont elles disposaient en 1733?" L'ingénieux abbé Ferland nous fournit l'explication de l'énigme. Si l'on se reporte, grâce à la référence donnée par M. Langlois lui-même, à la page 447, tome II, de ses *Cours d'histoire du Canada*, on lit: "Le nombre des malades fut si grand, qu'il s'en trouva plus de deux mille, dans le temps, à Québec, tant à l'Hôtel-Dieu que chez les particuliers." Le texte du bon abbé nous paraît beaucoup plus conforme au gros bon sens et, nous n'en doutons guère, à la vérité, que celui de Salone. Il eût été préférable de le suivre.

La date 1676 de la page 195 est évidemment fautive, car Talon n'était plus au Canada depuis 1672. Il nous est impossible de croire M. Langlois quand il écrit: "En France, l'accession d'Henri IV au trône et l'Édit de Nantes retiennent pour près d'un siècle les dissidents sur leur sol natal". (P. 209.) C'est la volonté expresse de Richelieu — confirmée par le roi, du reste — qui a exclu les protestants français du Canada: cette décision a été insérée dans la charte de fondation de la compagnie des Cent-Associés et la mesure a été maintenue après la dissolution de la compagnie.

A certains endroits du livre de M. Langlois, la logique n'est pas respectée autant que nous le souhaiterions. A la page 65, nous rencontrons l'expression "il est vraisem-

blable », qui se concilie bien malaisément avec le paragraphe suivant. Dans la même page, l'auteur nous dit qu' " il ne semble pas qu'il soit venu plus de deux Françaises au Canada avant le traité de Saint-Germain-en-Laye ". Or, à la page suivante, il parle de quatre : l'épouse de Louis Hébert et ses deux filles, et l'épouse d'Abraham Martin ; puis à la page 67, dans la liste des décès, il signale celui d'une femme en 1616. Et il oublie l'épouse du fondateur de la Nouvelle-France : Madame de Champlain a séjourné à Québec de 1620 à 1624. Un autre passage encore n'est vraiment pas heureux (p. 66) : l'on comprend d'abord que les " deux femmes qui se partagèrent les six naissances survenues avant l'occupation anglaise ", furent les épouses de Louis Hébert et d'Abraham Martin. Mais détrompez-vous, l'auteur change d'avis tout de suite et déclare que l'une d'elles était la fille de Louis Hébert.

Pour expliquer qu'à la date du premier recensement, en 1666, la population de Montréal dépassait celle de Québec, M. Langlois invoque plusieurs raisons (p. 85). La première, au dire de l'historien, c'est la négligence des compagnies chargées de coloniser Québec. Cette négligence est un fait notoire. Dans le cas présent, cependant, l'argument est dépourvu de toute force probante. Car la colonisation ne se faisait pas précisément dans la ville même de Québec, mais dans le district environnant. Or, ici, il n'est question que de la ville seule : la population de Beauport, de Beaupré, de l'île d'Orléans, etc., n'est pas comptée avec celle de Québec. Un simple coup d'œil jeté sur l'appendice IV, page 247, nous permet de le vérifier.

Nous estimons pour le moins oiseuse une considération faite à la page 192. Les compagnies de commerce s'obligeaient à transporter un nombre défini de colons dans un laps de temps déterminé. Pareille obligation était très onéreuse. Aussi les compagnies ne devaient sûrement pas en dépasser les limites. Dans ce cas, comment pourrions-nous penser qu'en limitant ainsi aux compagnies le nombre de colons à transporter, les autorités métropolitaines aient eu le souci de ne pas dépeupler la France ?

Nous nous avouons incapables d'ajuster l'allégation de la page 208 avec celle de la page 212. Nous les mettons simplement en regard l'une de l'autre. Page 208 : " ... Ses rois et leurs ministres (il s'agit de la France) s'ingénient à

provoquer la naissance de colonies, à les créer de toute pièce ; à inspirer et développer des initiatives qu'ils doivent en définitive prendre sur eux de continuer, à soutenir par des privilèges, des honneurs et, à la fin, des subventions les colonisateurs individuels ou collectifs. L'Angleterre, au contraire, voit des contingents s'en aller d'eux-mêmes, sous la pression d'événements politiques ou sociaux, et fonder des colonies d'où elle retirera des bénéfices au lieu d'y dépenser des fonds... En Nouvelle-Angleterre, les colons précèdent l'État et celui-ci vient après eux, organise et... exige sa part des bénéfices ; en Nouvelle-France, l'État précède le colon et ne l'y attire qu'à force de privilèges." Page 212 maintenant : " Les colons (anglais) qui ont peuplé ce territoire n'étaient-ils pas plus favorisés que les Français sous le rapport de l'assistance métropolitaine, de l'apport de capitaux, de la paix et du climat ? "

Pour terminer cette partie de nos observations, nous signalerons une omission qui n'est pas purement imaginaire. Parmi les causes qui expliquent la faiblesse de l'émigration française au Canada et que l'auteur énumère, page 199, il aurait fallu mentionner l'exclusion des protestants. Quelle que soit notre opinion sur l'opportunité d'une pareille mesure, il est indéniable qu'elle a contribué pour une bonne part à restreindre le nombre des immigrants.

Le livre de M. Langlois est écrit dans une langue généralement correcte, claire et précise. Grâce à un vocabulaire varié et à des tours de phrase renouvelés à bon escient, le jeune écrivain a pu, en somme, tirer bon parti d'un sujet assurément aride à certains moments. Dans les passages où les chiffres disparaissent, la prose de M. Langlois se lit encore mieux, devient même agréable, sinon captivante. Cela ne signifie pas, toutefois, que, en ce qui concerne le style ou la correction grammaticale, tout soit à approuver sans réserve. A part les quelques illogismes déjà signalés et qui nous paraissent surtout des faiblesses de composition, il est possible de souligner des phrases et des expressions que nous n'avons garde de recommander, bien qu'il nous arrive d'en commettre nous-même de semblables.

Par exemple, à la page 78, nous lisons : " Cette vue d'ensemble de la progression de la population sous le régime français sera utilement complétée par la connaissance de la composition de la population à l'époque des principaux

recensements.” Outre les dates défigurées, le prote a commis bien des fautes d'impression, en trop grand nombre, certes ; mais faut-il lui imputer aussi les constructions suivantes : “ . . . et l'on hiverne à 28 en l'habitation de Québec ” (p. 33) ; “ . . . et c'est la fille de l'une d'elles, mariée à un an après son arrivée, qui mit au monde le premier Canadien . . . ” (p. 65) ? Nous rencontrons tantôt des allitérations de mauvais goût, telles que “ population flottante insignifiante ” (p. 43) ; “ l'abondance de la correspondance ” (p. 204) ; tantôt des termes impropres comme “ population abondante ” (p. 51) ; plus souvent, ce sont des mots répétés dans la même phrase. Ces incorrections, heureusement peu nombreuses, sont loin de détruire la bonne impression que nous laisse le volume de M. Langlois sous le rapport de la tenue littéraire.

Il nous est particulièrement agréable de clore notre étude sur son ouvrage par un mot d'approbation. Nous avons lu avec un vif intérêt les pages où, sous forme de conclusion, il envisage l'avenir des Canadiens français “ dans le cadre de la Confédération ”. Ses considérations nous paraissent opportunes et appuyées sur les raisons les plus solides.

Napoléon MORISSETTE, ptre.
